



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire n°05-130918 : Budget Annexe des Pompes
Funèbres / Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur
le budget 2018**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 juin 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 18

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 03

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le TREIZE SEPTEMBRE à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{me} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{me} adjointe - Yves PLANTE 6^{me} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{me} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{me} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM05-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Affaire n° 05-130918 :

Budget Annexe des Pompes Funèbres / Affectation du résultat constaté au CA 2017 sur le budget 2018

Le Compte Administratif 2017 du Budget annexe des Pompes Funèbres, voté le 14 juin 2018, a constaté un résultat cumulé d'exploitation au 31 décembre 2017 égal à 3 138,31 euros.

Ce résultat d'exploitation ayant été approuvé, il convient maintenant de l'affecter sur le budget 2018.

Le solde cumulé d'investissement étant nul au 31 décembre 2017, l'affectation ne vise que le résultat cumulé de la section d'exploitation.

Le Maire propose de reporter la totalité du résultat d'exploitation cumulé 2017 en section d'exploitation par l'inscription d'une recette de 3 138,31 euros au compte 002.

Affectation du résultat constaté au CA 2017	Montants en €
Résultat d'exploitation 2017 à affecter	3 138,31
Besoin de financement de la section d'investissement	0
Affectation proposée :	
• Affectation du solde en section d'exploitation (inscription au compte 002)	3 138,31

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **AUTORISE LE REPORT** de la totalité du résultat en recette à la section d'exploitation au compte 002 pour un montant de 3 138,31 €.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Marc-Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM05-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018